



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018 seront déposés lors de la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu le mardi 21 mai 2019 à 20 h à la salle du Conseil située au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie.

Toute personne intéressée peut assister à cette séance.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1^{er} mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 1^{er} mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de mai 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier